

**Jean-Charles HOUVERT**  
**Société de Commissaires aux Comptes**

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Montpellier

**I. PEICC**

Association régie  
Par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

139, rue de Bari  
MONTPELLIER (34080)

S.I.R.E.T. : 494 394 893 00015  
SIREN 494 394 893

**Assemblée Générale du 29 juin 2013**  
**Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012**

--

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

Adresse postale : 86, rue du Caducée - CS 14317 - 34195 MONTPELLIER Cedex 5  
Tél. 04 67 41 07 22 - Fax 04 67 41 00 73  
Siège social : 86, rue du Caducée - Parc Euromédecine - 34090 MONTPELLIER  
Email : a.martin-peridier@sofraco-sa.fr  
s.rigoni@sofraco-sa.fr

SARL au capital de 33 144 Euros - 431 915 446 RCS Montpellier - SIRET 431 915 446 00014

Aux Membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association I.PEICC, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Direction. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce, les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

*R*

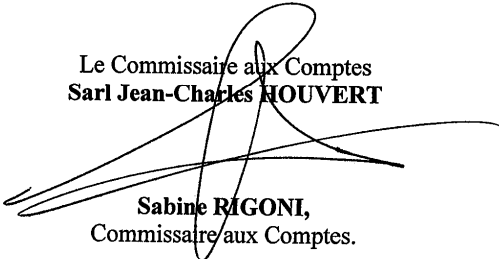
### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux Membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Montpellier, le 27 juin 2013

Le Commissaire aux Comptes  
Sarl Jean-Charles HOUVERT



Sabine RIGONI,  
Commissaire aux Comptes.



2012

**BILAN SYNTHETIQUE I-PEICC**  
Edition du 01/01/2012 au 31/12/2012

ACTIF	Exercice N		N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissement et provisions				
Actif immobilisé :				Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles				Capital	26 230	26 230
- Fonds commercial				Ecart de réévaluation		
- Autres	9 915	7 930	3 757	Réserves :		
Immobilisations corporelles	1 313		1 313	- Réserve légale		
Immobilisations financières	11 228	7 930	5 070	- Réserves réglementées		
<b>TOTAL I</b>				- Autres		
Actif circulant :				Report à nouveau	5 985	34 967
Stocks et en-cours (autres que marchandises)	0			Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-10 492	-28 982
Marchandises	0			Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes	0			<b>TOTAL I</b>	<b>21 723</b>	<b>32 215</b>
réances :				Provisions pour Retraites (II)		
Clients et comptes rattachés	6 912		15 288	Dettes	5 290	2 748
Autres	91 737		110 094	Emprunts et dettes assimilées		
valeurs mobilières de placement	69 150		80 034	Avances et acomptes reçus sur commandes		
disponibilités (autres que caisse) et assimilés	1 151		270	Fournisseurs et comptes rattachés	53 202	20 155
<b>TOTAL II</b>	<b>168 950</b>		<b>205 686</b>	Autres	43 050	49 733
charges constatées d'avance (III)	311		311	<b>TOTAL III</b>	<b>96 252</b>	<b>69 888</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>180 489</b>	<b>7 930</b>	<b>210 756</b>	Produits constatés d'avance (IV)	49 294	105 905
				<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>	<b>172 559</b>	<b>210 756</b>



2012

**COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE I-PEICC**

Edition du 01/01/2012 au 31/12/2012

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N-1 Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N-1 net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :					
Achats de marchandises			Ventes de marchandises	31 929	36 323
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement	163 033	139 078	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)	10 533	10 566	Production immobilisée	352 314	314 314
Autres charges externes	167 312	173 129	Subventions d'exploitation	13 000	12 154
Impôts, taxes et versements assimilés	57 999	59 095	Autres produits	497	1 349
Rémunération du personnel	1 772	1 722	Produits financiers		
Charges sociales	2 543	1 568			
Dotations aux amortissements	5 040	9 162			
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Charges financières					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>408 232</b>	<b>394 321</b>	<b>TOTAL (I)</b>	<b>397 740</b>	<b>364 140</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	0	0	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	0	1 200
MPOTS SUR LES BENEFICES (III)	0	0			
<b>TOTAL DES CHARGES (I+II+III)</b>	<b>408 232</b>	<b>394 321</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (I+II)</b>	<b>397 740</b>	<b>365 340</b>
BENEFICE OU PERTE	-10 492	-28 982	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>397 740</b>	<b>365 340</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>397 740</b>	<b>365 340</b>			